



# FICHE DE DEMANDE DE PRÊT DE MATERIEL COMMUNAL



**aucun matériel ne sera prêté  
si cette fiche n'est pas  
correctement et intégralement remplie !**

Frasnes-lez-Anvaing, le ...../...../20.....

**ASSOCIATION :** .....

Président(e) : Mme/Mr.....

GSM : 04...../.....

Adresse postale pour l'envoi des documents :

.....  
.....

e-mail de contact : .....@.....

Personne de contact (présente sur place lors de la livraison et de la reprise du matériel) :

.....

GSM : 04...../.....

Sollicite le prêt de (cocher la/les case(s) adéquate(s)):

- Barrières Nadar – nombre : .....
- Podiums (1 podium = 2m<sup>2</sup>) – nombre : ..... soit .....m<sup>2</sup>
- Signalisation routière (précisez) : ..... – nombre : .....
- Lampes clignotantes de chantier – nombre : .....
- Autres : .....

Du ...../...../20..... au ...../...../20..... (dates en semaine et à partir desquelles vous souhaitez que le matériel soit livré)

A déposer à l'adresse suivante : .....

Pour l'organisation de (précisez la festivité):

.....

**Tout matériel posé en-dehors d'une propriété privée doit faire l'objet  
d'une ordonnance de Police à solliciter minimum 15 jours avant la festivité  
à l'adresse suivante : [travaux@frasnes-lez-anvaing.be](mailto:travaux@frasnes-lez-anvaing.be)**

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement en vigueur concernant le prêt de matériel communal disponible au Service des Travaux.

Signature :

Extrait du Règlement communal du 28 mars 2017

Tout organisateur de manifestation désireux d'obtenir du matériel de signalisation routière, barrières Nadar ou praticables est tenu d'en faire la demande par écrit au Collège communal **au plus tard 30 jours** avant son utilisation.

Montant de la caution :

**150 €** → matériel de signalisation routière, lampes clignotantes de chantier

**75 €** → par 10 barrières avec un maximum de 500 €

**250 €** → par 10 praticables (podiums) avec un maximum de 500 €

Cette caution sert à couvrir les dégâts occasionnés par l'organisateur au matériel mis à sa disposition.

En cas de défectuosité, bris, déformation ou salissure, une partie de la caution sera retenue, selon un devis établi par le préposé avec un maximum correspondant à la caution déposée.

En cas de non restitution, il vous sera facturé :

**75 €** pour une **barrière Nadar**

**18 €** pour une **lampe clignotante de chantier**

**30 €** pour un **panneau de signalisation et support éventuel**

**769 €** pour un **praticable**

**Suivant frais réels pour le matériel sale**

Tout retard lors des rendez-vous fixés pour la livraison ou la reprise du matériel sera puni d'une amende de 50 €.

**Concernant les praticables, une fiche technique sera remise à l'organisateur à l'effet de préciser les conditions de montage et de démontage de ceux-ci.**

Les praticables sont mis à disposition des sociétés qui en font la demande en fonction des priorités suivantes :

- 1) Sociétés ou associations locales ;
- 2) ASBL du Centre Culturel du Pays des Collines collaborant à des manifestations et activités organisées par des sociétés ou associations locales ;
- 3) ASBL du Centre Culturel du Pays des Collines pour les activités dont elle est organisatrice ;
- 4) Ecoles, tous réseaux confondus, sur le territoire de la commune de Frasnes-lez-Anvaing.